Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 23 (1887)

Heft: 15

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITE — PATRIE

LAUSANNE
XXIIIe Année.

1er Aout 1887.
No 15.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE : Congrès des instituteurs suisses à St-Gall. — Chronique d'outre-Rhin. — **Vaud:** La réélection périodique des régents (suite). — Enseignement manuel: cours de Zurich. — **Jura bernois:** Programme de la Fête des instituteurs du Jura, à Moutier. — A propos des examens de recrues. — Bibliographie. — PARTIE PRATIQUE: Dictées. — Cuique suum. — Questions de mathématiques. — Variété: Le mouvement littéraire au Midi. — Nominations.

CONGRÈS DES INSTITUTEURS SUISSES A ST-GALL
du 25 au 27 septembre.

Comme complément à l'invitation du Comité d'organisation du 30 juin dernier, le Comité de réception et de logement informe les instituteurs et institutrices, les membres des autorités scolaires et les amis de l'école qui ont l'intention d'assister au *Lehrertag* de St-Gall, qu'ils peuvent choisir comme logement, entre la caserne, où ils auront à payer leur déjeuner, et les logements dans les maisons particulières. Le Comité fera aussi tous ses efforts pour procurer le plus possible de logements dans les hôtels et les auberges de la ville.

Comme il y aura, vraisemblablement, une grande affluence de participants, nous prions instamment les personnes qui désirent avoir des logements d'en informer le Comité, au plus tard jusqu'au 15 août, en lui indiquant quel genre de logement elles désirent et combien de jours elles comptent les utiliser.

Ensuite d'entente avec le Comité d'organisation, c'est le Comité soussigné qui est chargé de recevoir les inscriptions et il désire beaucoup recevoir collectivement celles des localités importantes.

Les personnes inscrites qui seraient empêchées de se rendre à la fête voudront bien en informer le Comité avant le 10 septembre, car à cette date commencera la remise des cartes de fête comprenant le logement et le banquet.

Nous comptons que les administrations des chemins de fer suisses accorderont aux participants la réduction habituelle.

En vous invitant encore une fois à venir nombreux au Congrès des instituteurs suisses, à St-Gall, nous vous saluons fraternellement.

St-Gall, le 18 juillet, 1887.

Au nom du Comité de réception et de logement,

Le Président,

B. Zweifel-Weber, instituteur.

Le Secrétaire,

J.-H. Schweizer, instituteur.

Chronique d'outre-Rhin.

Les *Deutscheblætter* de Langensalza (rédacteur en chef M. Mann) nous donnent quelques nouveaux détails sur le Congrès de Gotha, dont nous extrayons à notre usage les lignes suivantes :

La question de l'entente ou de la conciliation de *l'Eglise et de l'Ecole* a fait l'objet d'un mémoire du pasteur Bæhring de la *Bavière rhénane.* M. Bæhring citant la dernière parole de Frœbel «*Je suis un homme chrétien*», croit y trouver un lien, un gage de concorde entre l'Eglise et l'École qui ont le même idéal et le même but : l'ennoblissement et le bonheur des hommes.

Mais il ne croit pas que ce soit en rendant l'école dépendante de l'Eglise qu'on parviendra à une entente. C'est dans l'indépendance de l'école, telle que l'ont voulue Pestalozzi, Diesterweg, Frœbel et tous les pédagogues les plus vénérables des temps modernes, que se trouve le point de départ essentiel de la conciliation.

M. Bæhring a été applaudi, mais on n'a pas discuté ses treize thèses, dont l'une est que la Bible doit être le terrain sur lequel l'école et l'église (protestante) peuvent se tendre la main.

Une question plus actuelle est celle des examens, de leur suppression ou de leur maintien (M. Karl de Giessen, rapporteur). Il résulte du mémoire lu sur ce sujet que les *examens* ont leurs ennemis et leurs champions.

Les derniers disent que les examens publics donnent :

1° Aux parents l'occasion de connaître l'école ;

2° Une certaine émulation aux élèves ;

3° Une impulsion au maître et un souci de mieux faire

4° Une occasion aux communes d'exercer leur contrôle et un stimulant qui leur manquerait sans cela.

Les contradicteurs des examens objectent que : 1° les épreuves n'attirent pas les parents comme on l'aurait espéré et n'ont ni sur les élèves, ni sur le maître, l'action qu'on en attendait.

2° Que les épreuves en elles-mêmes sont trop superficielles pour donner une base à des appréciations sérieuses et que, partant, elles favorisent un certain savoir-faire qui n'est pas synonyme d'un enseignement solide.

On aurait pu hardiment ajouter aux inconvénients des examens la perte de temps et le mécanisme qui résultent des répétitions machinales qui précèdent l'examen. L'axiome : « La répétition est *l'âme de l'instruction* » trouve sa caricature dans les récitations de mémoire que le maître se voit réduit à instituer dans sa classe au moins six semaines avant le grand événement qui décidera de sa réputation aux yeux de la Commission d'école et des curieux, s'il y en a.

L'assemblée de Gotha comptait naturellement des amis et des ennemis des examens. Comme on avait témoigné le désir que la discussion fût suivie d'un vote, on alla aux voix et une majorité écrasante se prononça pour la suppression, C'est là, probablement, un de ces *desiderata* qni ne se réalisent pas.

La question de l'ÉCOLE COMPLÉMENTAIRE a occupé ensuite le Congrès, où on a entendu les mêmes plaintes, j'allais dire les mêmes jérémiades, qu'en Suisse, sur le peu de fruits que bien des jeunes gens retirent de l'école primaire, et fa facilité avec laquelle ils oublient ce qu'ils ont appris sur les bancs de l'école primaire. « La vie, disent les orateurs, anéantit les fruits de l'é» cole, parce qu'ils ne sont pas venus à maturité. L'enseignement élémentaire ne peut donner d'ailleurs que les rudiments des choses. L'école complémentaire a donc sa raison d'être au point de vue intellectuel. Au point de vue moral, elle n'est pas moins nécessaire, selon M. Curtmann, pour former des hommes à caractère. Dans les grandes villes, partout les jeunes gens sont abandonnés à eux-mêmes ou à des compagnies souvent vicieuses. Les anciens rapports paternels des chefs de métier avec leurs apprentis ont disparu au grand détriment de la moralité de ces derniers. Sans exagérer le résultat de l'école complémentaire, on peut cependant dire qu'elle ne reste pas sans influence sur la conduite et les mœurs de ceux qui la fréquentent, surtout si l'enseignement revêt le caractère réellement pratique qu'il doit avoir, c'est-à-dire s'il n'est pas calculé uniquement pour satisfaire les besoins de l'intelligence, comme c'est malheureusement le cas en plus d'un lieu. La religion, si elle est inscrite au programme, l'histoire et les études de langue dirigées dans un sens esthétique doivent y trouver place à côté des sciences exactes et naturelles. La discipline est l'un des écueils de l'école complémen-

taire; car ceux qui la suivent ne sont plus des enfants, sans être encore des hommes.

Plus question de châtiments corporels. Il faut ménager l'amour-propre des élèves et ces maîtres-là s'en tireront le mieux qui sauront s'attirer la confiance et l'affection par la bienveillance, la dispensation bien entendue du blâme et de l'éloge. Si le maître parvient à éveiller un noble esprit de corps entre autres par des excursions communes, l'école portera de meilleurs fruits encore. A ce degré de l'enseignement, c'est en conseiller et en ami que les instituteurs interviendront, plutôt qu'en maîtres proprement dits.

Une quatrième question posée au Congrès de Gotha est celle de l'organisation d'*Écoles destinées aux enfants faibles d'esprit.* C'est parmi les enfants de cette catégorie que selon le rapporteur, M. Kielhorn de Brunswick, se trouveraient la plupart des condamnés des dernières années. Il y a des écoles de ce genre à Iéna, Halberstadt, Brunswick, Eberfeld, Crefeld, Cologne. M. Kielhorn prétend que les esprits faibles ne perdent rien à ne pas rester en contact avec les enfants mieux doués. C'est après une fréquentation de deux ans d'une école ordinaire que l'on arrive à constater si un enfant ne peut pas suivre les progrès des autres et qu'on l'envoie à ces institutions auxiliaires. Le programme de ces écoles est réduit à la religion (récits bibliques), à la langue maternelle, aux exercices d'intelligence avec l'étude du lieu natal, à des exercices de parole et de composition, à l'écriture, au dessin, au chant, aux travaux manuels, à la gymnastique et aux jeux. Aux écoles destinées aux enfants faibles d'esprit est attaché un médecin.

L'heure avancée n'a pas permis de vouer à cette question le même examen attentif qu'aux précédentes.

Comme il paraît qu'en Allemagne comme en Suisse, on fait à certaines assemblées du corps enseignant le reproche de s'occuper de questions qui touchent à la politique et de vouloir faire la loi aux autorités, M. Halben réclame pour le corps enseignant le droit de traiter toutes les questions qui concernent les grands intérêts de la vie et de l'humanité, et il cite aux applaudissements de l'assemblée ces paroles du grand philosophe Kant, qui, lui aussi, est un des pères de la pédagogie moderne : *Les enfants doivent être élevés, non en vue uniquement de l'état actuel, mais de la condition meilleure à venir de l'espèce humaine.*

Lorsque Kant tenait ce langage, il y a près d'un siècle, l'Ecole publique surtout avait moins en vue l'avenir que le présent auquel il faut songer avant tout, puisque l'Ecole est faite pour le peuple au milieu duquel elle se meut et pour lequel elle enseigne. Kant avait déjà salué en Basedow, le fondateur du Philantropinum de Dessau, l'Ecole destinée à régénérer l'humanité; promesse qu'elle n'a pas tenue et ne pouvait tenir complète-

ment, bien qu'elle ait contribué pour sa part à lui donner une direction positive dont elle manquait trop alors, mais qui ne s'est que trop affirmée là où elle tue l'idéal, en sacrifiant le *Gemüth* (le cœur, la cordialité) à l'intelligence. Pestalozzi lui a restitué ce caractère, moins par son enseignement que par son exemple et son amour pour les classes inférieures, au relèvement desquelles il travaillait à Neuhof, à Stanz, à Berthoud, et moins directement peut-être à Yverdon, où ses aspirations d'éducateur populaire furent plus d'une fois étouffées par l'influence prépondérante de ses ambitieux collaborateurs.

Nous avons dans le temps entretenu nos lecteurs de la *Société pédagogique scientifique* qui s'est formée en Allemagne, et dont une section existe aussi dans la Suisse orientale, où elle a pour organe les *Bündnerblætter* de M. Wiget, directeur d'Ecole à Rorschach. Cette société a siégé du 30 mai au 1er juin dans cette cité de Leipzig qui offre, avec un commerce de livres sans égal, le développement intellectuel d'une ville universitaire, patrie de Leibnitz, et dont Ziller a fait aussi l'un des sièges de la pédagogie germanique.

M. Gustave Wiget, qui assistait à la session, a parlé des progrès que fait la pédagogie de Herbart dans la Suisse orientale et centrale, et dont l'Ecole normale de Coire est le centre principal. Les *Bündnerblætter* de M. Wiget seraient la feuille scolaire qui a le plus de lecteurs en Suisse.

L'assemblée générale a entendu des lectures sur la psychologie, la grammaire, l'histoire, la signification des légendes, la vie de Jésus d'après St-Mathieu, l'enseignement des sciences naturelles, et celui du dessin à l'Ecole populaire.

Dans la pédagogie allemande comme dans celle de la France, l'étude de la psychologie des enfants a pris une place importante et s'est affirmée à Leipzig par les communications intéressantes de plusieurs des sociétaires. « Les enfants, a dit M. Just, directeur d'Ecole, ont leur manière de concevoir les choses, et il en est auxquelles ils ne comprennent rien. Ainsi un enfant voyant pleurer tous les siens à la mort d'une tante, se mit à rire et dit : « Tante Elisabeth est dans le trou des morts. » Un autre enfant qui, dans un cas pareil, montrait la même insensibilité, répondit à ceux qui l'interrogeaient à ce sujet : « Les grands pleurent; » moi je ne pleure que lorsque je me fais du mal. » L'égoïsme éclate ici dans toute sa naïve laideur [1]. C'est à l'éducation à cul-

[1] Par une coïncidence qui vient à l'appui de ce qui est dit ici, on trouve des observations tout à fait analogues dans un livre français de M. Chaumeil intitulé : *Les Manuels de pédagogie psychologique,* paru à la librairie Belin, à Paris : « Les enfants, dit M. Chau- » meil, voient mal et fort longtemps. Que l'un d'eux demande la lune, comme certain en- » fant gâté, rien de surprenant, et tous les raisonnements du monde n'y feront rien. car » il ne croit pas la lune hors de sa portée et pas plus élevée que l'étage supérieur de la » maison qu'il habite. Pour lui faire comprendre la chose, il n'y a qu'un moyen : c'est de » monter avec lui à l'étage supérieur, où il pourra se convaincre de la distance qui le sé- » pare de la reine des nuits. »

tiver la bienveillance, le cœur. Il ne faut du reste pas confondre, selon M. Gratz, l'un des orateurs de Leipzig, l'égoïsme (*Selbstsucht*) avec un amour raisonnable de soi-même (*Selbstliebe*). Or, rien ne développe l'égoïsme des enfants comme les attentions et les caresses trop prodiguées, qui leur font croire que tout le monde est là pour eux. »

L'un des moyens de cultiver la bienveillance, c'est d'en avoir et d'en montrer : « la confiance engendre la confiance, et la sym- » pathie produit la sympathie. » Cette belle parole de Krummacher est-elle vraie? Elle devrait l'être.

Certes, si une chose est propre à faire aimer les hommes, c'est l'exemple du Christ. C'est pourquoi ceux-là se privent d'un bien puissant moyen de développer la sympathie, la bienveillance, la charité, qui retranchent de l'enseignement les beaux traits de la vie du Sauveur.

Il y a longtemps que nous n'avons rien dit de la feuille *bilingue* qui, sous le titre de *Francogallia*, se publie à Cassel et où M. Adolphe Kressner cherche à initier les lecteurs allemands à la langue et à la littérature française contemporaine. Dans une de ses dernières livraisons, le rédacteur nous parle de l'ouvrage d'un de nos compatriotes, M. John Grand-Carteret, sur *la femme en Allemagne*, dont il fait l'éloge. Mais comme M. Grand-Carteret parle d'éducation dans son livre, nous nous réservons d'en parler une autre fois plus en détail. A. DAGUET.

SECTIONS CANTONALES

Correspondances et communications diverses.

VAUD

Revision de la loi scolaire.

La réélection périodique. (Suite.)

Voici les dispositions de cette loi, regrettable à tous égards :

« ART. 48 *bis*. En dehors des cas prévus à l'article précédent (art. 48 cité » dans le précédent numéro), une Municipalité réunie à la Commission d'é- » cole peut demander le remplacement d'un régent. Cette demande est adres- » sée au Conseil d'Etat, dans les trois premiers mois de l'année qui suit le » renouvellement des autorités communales. Si le Conseil d'Etat estime qu'il » doit être suivi à cette demande, il la soumet au Conseil général ou com- » munal qui décide s'il y a lieu de mettre la place au concours. Dans le cas » affirmatif, le régent est avisé six mois à l'avance de son remplacement.

» La non confirmation du régent ne le prive pas de ses droits à la pen- » sion de retraite ou à une indemnité s'il y a lieu.

» ART. 51 *bis*. Après trente ans de service, un régent peut être remplacé » dans ses fonctions, ensuite de demande motivée de la Municipalité et de » la Commission d'école réunies.

» La demande est adressée au Département de l'Instruction publique, qui » la transmet au Conseil d'Etat avec son préavis. »

Ainsi donc, en dehors des cas nombreux, clairement spécifiés et plus que suffisants, mentionnés dans la loi de 1865, pour obtenir le renvoi de tout maître qui aurait manqué à ses devoirs, les articles que nous venons de rappeler donnent le droit aux autorités communales de demander, tous les quatre ans, que le maître soit soumis à réélection. Les raisons à invoquer sont abandonnées au bon plaisir des plaignants et il n'est pas question, dans la loi du moins, d'entendre le malheureux instituteur. La seule garantie donnée, c'est que le Conseil d'Etat jugera de la valeur des motifs avancés.

Mais ce n'est pas tout. Après trente ans de service, un maître peut être privé de sa place par l'autorité supérieure sur une demande motivée des autorités locales. D'enquête, pas trace. La procédure est aussi sommaire que possible.

Disons-le bien haut, ces dispositions sont vraiment draconiennes et il faut que le législateur, qui jusqu'alors avait honorablement résisté à des demandes semblables, ait été poussé dans ses derniers retranchements pour édicter une loi qui soumet le corps enseignant à l'arbitraire le plus complet.

Maintenant que nous avons mis en lumière les efforts faits par les partisans de la réélection pour arriver à leurs fins, examinons les conséquences de cette fâcheuse mesure.

Constatons tout d'abord qu'elle est complètement inutile. Comme nous l'avons déjà dit et répété, la loi de 1865 accorde aux autorités locales des armes puissantes et nombreuses pour obtenir l'éloignement d'un instituteur qui ne remplirait plus utilement ses fonctions. Les magistrats communaux n'ont qu'à en faire usage. La seule obligation qui leur est imposée, c'est d'avancer des raisons valables, de faire la preuve de leurs allégués et de permettre que l'instituteur soit entendu avant que l'autorité supérieure prononce. Pourrait-on vraiment exiger moins, alors que le plus vil criminel est toujours admis à présenter sa défense avant d'être condamné?

Voici ce que disait à ce sujet M. Louis Ruchonnet, alors chef du Département de l'Instruction publique, dans la séance du Grand Conseil du 10 janvier 1871 et à propos de la motion Neyret :

« L'arsenal contre les régents est pourvu d'armes de toute espèce et je » pense que les dispositions de la loi sont assez complètes pour donner » satisfaction à toutes les demandes justifiées des communes. — Mais il est » indispensable que l'application de la loi soit réservée à l'administration » supérieure. Un renvoi, une destitution, doivent être fondés sur des faits » et non être le résultat d'un vote au scrutin secret. — Nous voulons une » justice sévère, mais pas d'ostracisme. »

On ne saurait mieux dire. Tous nous pensons de même et, chaque fois que l'autorité supérieure a sévi contre des indignes, des incapables ou des négligents, nous l'avons approuvée, car nous voulons que le corps enseignant ne renferme dans son sein que des travailleurs vaillants et honnêtes.

Un fâcheux effet de la réélection périodique, c'est de jeter le découragement dans le corps des instituteurs et d'empêcher un bon recrutement de ceux-ci. Voici des chiffres à l'appui de cette assertion :

Années.	Elèves admis à l'Ecole normale.	
1876	33	Moyenne des six années, 30.
1877	40	
1878	27	
1879	29	
1880	25	
1881	25	
1882, date de la loi de réélection	12	Moyenne des cinq années, 18.
1883	15	
1884	16	
1885	24	
1886	25	

Le nombre moyen des admissions a donc diminué de 12 dans les cinq années qui ont suivi la promulgation de la loi de réélection, si on le compare à celui des élèves reçus dans les six années qui ont précédé cette même date. Ce chiffre a son éloquence. Plus que tous les raisonnements, il montre l'effet désastreux de la loi nouvelle sur la marche de nos écoles.

Aussi la pénurie d'instituteurs se fait-elle vivement sentir maintenant; dans le courant de l'hiver dernier, on a dû placer à la tête des classes vacantes tous les anciens régents disponibles, parmi lesquels s'en trouvaient qui avaient été mis précédemment hors d'activité de service par l'autorité supérieure; dans une commune même, où l'instituteur était tombé gravement malade, il a été impossible de se procurer un nouveau maître. Espérons que ces faits feront réfléchir sérieusement les promoteurs de la fameuse pétition aux municipalités et que l'autorité législative comprendra la nécessité de faire disparaître de notre recueil des lois une mesure regrettable prise sous l'empire d'on ne sait quels sentiments. (*A suivre.*)

Enseignement manuel. — Cours de Zurich.

Trois membres du Comité de la *Société suisse pour le développement de l'enseignement manuel* étant déjà à Zurich pour le cours qui s'y donne actuellement, les autres membres y ont été convoqués pour la réunion de cette année. La séance a eu lieu le 22 courant. Voici quelques-unes des décisions prises :

1. Une somme de 50 fr., prise sur l'exercice de 1887, est mise à la disposition du bibliothécaire pour l'achat de quelques ouvrages et modèles.

2. L'assemblée générale de la Société aura lieu à St-Gall pendant le « Lehrertag » de septembre. Le président fixera le jour et l'heure de la réunion et les indiquera en faisant les convocations.

3. Pour se rattacher à la Société suisse, les sociétés ou sections locales désigneront chacune quelques membres pour les représenter dans les assemblées générales de la Société suisse. On évitera ainsi la double contribution, car les membres délégués seuls, payeront la contribution à la Société fédérale.

En cas d'empêchement d'assister à une assemblée générale de la Société suisse, chacun de ces membres payants peut se faire remplacer par un autre membre de sa section, lequel vote pour celui qu'il remplace. Le président de la Société devra être avisé avant la séance.

— Les communications des différents membres du comité, tous présents, indiquent un progrès assez considérable depuis l'année dernière. L'enseignement manuel tend à se répandre toujours davantage; l'idée fait son

chemin rapidement ; la réalisation pratique va plus lentement, mais elle progresse aussi.

— Le cours de Zurich a commencé le 11 juillet. Il compte une cinquantaine de participants, dont un Roumain, M. Ionesco. Les maîtres et sous-maîtres sont les mêmes que l'année dernière à Berne, à une seule exception près. Parmi les élèves, deux ou trois seulement ont déjà suivi le cours de Berne. Il n'y a aucun collègue des cantons de Neuchâtel, Vaud et Genève ; tous sont de langue allemande. A Genève, des cours pour maîtres ont été donnés pendant l'hiver dernier ; dans le canton de Vaud, la menuiserie et le modelage sont introduits à l'Ecole normale, et l'on espère pouvoir organiser, quand le moment sera venu, des cours pour les régents en fonctions ; à Neuchâtel, nous ne savons pas exactement ce qui en est, mais il est fort probable que l'absence d'élèves neuchâtelois s'explique aussi par des mesures analogues.

Les ateliers sont dans le bâtiment des écoles de Wolfbach. Ils sont intéressants et l'on y travaille vigoureusement. L'ami H. regrette qu'il y ait moins de gaîté qu'à Berne. Comme il fait cette année la menuiserie, sa tristesse est sans doute un effet tout passager de la scie. La menuiserie est d'ailleurs une branche tout à fait attrayante.

Dans la salle de modelage, il n'y a pas de figure plus réjouie et plus réjouissante que celle de l'ami L., qui était déjà, l'année passée, le soleil des modeleurs. De l'ardeur, du courage, il y en a partout. Saluons ces braves collègues confédérés!

Aux heures de travail, ils sont là avec tout leur sérieux et cette sorte d'esprit de discipline qui semble inné chez eux ; le soir, ils oublient toutes les fatigues dans une heure de *Gemüthlichkeit ;* et alors, qu'il fait bon au milieu d'eux ! comme on jouit de leur gaîté et de leurs chants ! Etre réunis, se réjouir et chanter, passer un heureux moment ensemble, ils appellent cela « soigner la *Collégialitæt.* » Par ce mot, ils résument l'affection, l'appui mutuel, tous ces sentiments qui constituent une véritable fraternité parmi eux. Amitié, union, solidarité, fraternité : *Collégialitæt !* Nous n'avons pas du tout le mot et pas assez la chose. C'est une plante qu'il faudrait cultiver davantage sur sol vaudois, en terre romande. Le terrain est généreux ; elle s'y développerait dans toute sa beauté. Cultivons-la, cette chère plante, et puisse-t-elle produire en abondance ses fruits toujours si doux ! Ceux qui travaillent à une œuvre comme la nôtre ont besoin d'union et de sympathie réciproque. Ce lien d'affection doit unir étroitement les instituteurs d'un même canton. Mais ce n'est pas assez encore ; il faut qu'il unisse tous ceux de la patrie commune ; un même chant devrait être celui de tous les instituteurs suisses.

« Frères, tendons-nous la main. »

— Les ouvrages du cours de Zurich forment, comme pour celui de Berne, une série dans l'exécution de laquelle on apprend et le travail et la méthode. Les pièces terminées sont portées immédiatement dans une salle spéciale, où les curieux peuvent les examiner à loisir. Ceux qui ont vu l'exposition de l'année dernière retrouvent beaucoup d'objets pareils. Quelques pièces cependant sont nouvelles : ainsi, de bruyantes castagnettes remplacent la paisible poche à soupe. Mais rien de changé comme difficulté ni comme suite.

En voyant cette collection d'objets de toute sorte, on devine que l'artisan-père de famille sera reçu en triomphateur à son retour au logis. Il y a là tout un trésor pour les ménagères et pas mal de cadeaux pour fillettes

et garçons. Mais ce n'est pas encore le moment favorable pour voir les travaux. Que les amateurs s'arrangent pour visiter l'exposition du 6 août, par laquelle se terminera le cours. Ils verront beaucoup plus de choses, et, surtout, ils pourront infiniment mieux juger de la valeur de l'enseignement manuel et de la possibilité de son introduction dans l'école primaire.

L. M.

JURA BERNOIS

PROGRAMME

DE LA FÊTE DES INSTITUTEURS DU JURA, A MOUTIER, LE 8 AOUT.

Dimanche, 7 août.

Réception à l'arrivée des trains, distribution des billets de logement et des cartes de banquet.

8 heures du soir.

Soirée familière au café du Jura.

Lundi, 8 août.

8 à 9 h. Réception à la gare.

9 h. Formation du cortège, discours de réception à l'arrivée sur la Place.

9 1/2 h. Répétition des chœurs d'ensemble, distribution des billets de logement et des cartes de banquet.

10 h. Ouverture de la séance, chant de bienvenue. Discussion des questions à l'ordre du jour.

1 h. Banquet.

Après le banquet, promenade dans les gorges de Moutier.

8 h. Soirée familière.

A propos des examens de recrues.

La direction de l'instruction publique du canton de Berne vient de publier un travail très intéressant de MM. Reinhard et Steinmann sur les examens de recrues dans notre canton.

MM. Reinhard et Steinmann sont des spécialistes, qui, depuis plusieurs années s'occupent des épreuves pédagogiques des recrues. Dans le mémoire dont nous nous occupons, ils font figurer la moyenne des résultats obtenus dans les cinq dernières années pour toutes les écoles du canton de Berne. Si l'on ne considère que les notes d'un seul examen, on comprend qu'il soit difficile de classer les différents établissements d'instruction publique d'après les résultats obtenus. Mais quand la moyenne s'étend sur un certain nombre d'années, les chances d'erreur diminuent d'autant plus que les observations sont plus nombreuses; elle se neutralisent les unes les autres pour donner des résultats de plus en plus exacts. Dans l'échelle adoptée par MM. Reinhard et Steinmann, 4 est la meilleure note et 20 la plus mauvaise.

Les recrues ont toujours été attribuées à l'école qu'elles ont fréquentée, ou qu'elles auraient dû fréquenter en dernier lieu, au moins pendant une

année à l'âge où la fréquentation est obligatoire. MM. Reinhard et Steinmann ont recherché avec le plus grand soin l'origine des recrues, car ils ont pu se convaincre que les données des registres officiels laissent fréquemment à désirer sous le rapport de l'exactitude, quand elles ne sont pas çà et là absolument fausses. On trouve souvent que des écoles sont désignées par des noms de lieux qui ne se rapportent nullement aux dénominations employées pour distinguer les classes dans les grandes agglomérations municipales ou paroissiales de l'ancien canton. Nous ne parlons pas des noms de localités qui se rencontrent dans plusieurs cantons comme Mont, Chaux, Granges, Corcelles, Rœthenbach, Münster, Moutier, Rohrbach, etc. Le seul remède à la chose est l'introduction d'une pièce officielle, d'un *livret scolaire* uniforme qui accompagnera l'enfant dès son entrée à l'école jusqu'à sa sortie, donnant, si ce n'est un résumé de ses capacités, au moins un certain contrôle de sa fréquentation scolaire. Si l'autorité fédérale tient à publier les moyennes des notes obtenues dans les districts et dans les cantons, il faut qu'elle garantisse à ces derniers que les chiffres obtenus sont basés sur des données sûres et qu'elle leur fournisse les moyens de déterminer exactement dans quelle mesure chaque école contribue à faire varier la note générale.

MM. Reinhard et Steinmann fixent comme suit le rang des 30 districts du canton de Berne pendant la période de 1883 à 1887 :

1.	Bienne	8,92	16.	Interlaken	11,23
2.	Berne	9,26	17.	*Neuveville*	11,30
3.	Wangen	9,33	18.	*Courtelary*	11,33
4.	Fraubrunnen	9,92	19.	Seftigen	11,40
5.	Büren	9,96	20.	Signau	11,42
6.	Nidau	9,97	21.	Oberhasli	11,52
7.	Aarberg	10,12	22.	H.-Simmenthal	11,57
8.	Cerlier	10,40	23.	Frutigen	11,74
9.	Aarwangen	10,43	24.	Gessenay	11,83
10.	Berthoud	10,46	25.	*Laufon*	12,19
11.	Laupen	10,66	26.	*Moutier*	12,57
12.	B. Simmenthal	10,67	27.	*Porrentruy*	12.82
13.	Konolfingen	10,73	28.	*Delémont*	13,21
14.	Thoune	10,88	29.	Schwarzenbourg	13,21
15.	Trachselwald	11,21	30.	*Franches-Montagnes*	13,57

La moyenne du canton (10,89) tombe entre les notes de Thoune et Trachselwald, de sorte qu'il y a 14 districts au-dessus de la moyenne et 16 qui sont au-dessous. En comparant le tableau ci-dessus avec celui que nous avons donné l'année dernière, à la page 215, de l'*Educateur*, on constate que tous les districts du Jura bernois fournissent des résultats inférieurs à ceux de la moyenne, tant pour la Suisse que pour le canton de Berne.

Les écoles françaises du canton offrent en général des résultats inférieurs à ceux des écoles allemandes, comme on peut le voir par le tableau suivant :

Ecoles primaires allemandes	11,090
» » françaises	12,867
Ecoles secondaires allemandes . . .	5,638
» » françaises	6,760
Ecoles allemandes en moyenne . . .	10,582
» françaises » » . . .	12,422

Ce qui frappe dès l'abord, c'est la supériorité de l'enseignement moyen.

C'est ainsi que dans le Jura, l'école secondaire, qui fournit les plus faibles résultats, a encore un point et demi d'avance sur la meilleure école primaire du Val de Saint-Imier. La création d'écoles secondaires dans notre pays contribuerait dans une forte proportion aux progrès de l'instruction publique. (*A suivre.*)

BIBLIOGRAPHIE

Notre ancien collaborateur, dont chaque jour nous regrettons la prose marquée au coin d'un sage et ingénieux esprit philosophique, *Xavier Ducotterd*, professeur à Francfort-sur-Mein, délégué à nos Congrès, vient de mettre au jour la seconde partie de sa *Grammaire française* à l'usage des Allemands. Il a eu pour collaborateur de ce second volume, comme du premier, M. Mardner, son collègue dans l'enseignement public [1].

La conscience avec laquelle ces deux professeurs travaillent nous était un sûr garant de la solidité de leur méthode et de la valeur de ce travail. Peut-être est-il seulement trop copieux. Mais n'oublions pas que les exemples abondent, et que les morceaux en prose et en vers prennent beaucoup de place. Ajoutez à cela une foule d'exercices avec des traductions, des compositions de divers genres, des spécimens de conversation. Néanmoins, il nous paraît qu'il y a luxe et que l'ouvrage gagnerait à être allégé de certaines choses; il fait l'effet d'une forêt touffue et si épaisse qu'on risque de s'y perdre. A. Daguet.

Rapport de la Commission d'éducation de la Chaux-de-Fonds, année 1886-1887. — Imprimerie du *National suisse*. 107 pages.

Les institutions scolaires de cette ville se sont accrues d'une *Ecole de gravure* dont le but est de former des artistes graveurs, des dessinateurs pour la fabrique et de perfectionner les ouvriers dessinateurs de la boîte de montre. L'Ecole est de quatre années et elle est gratuite. Il y a en outre des bourses. Deux hommes, Schaltenbrand et Piaget, dirigent, l'un les cours théoriques, l'autre les cours pratiques; l'Etat donne 3000 fr. à cette école. Une Ecole de commerce était en projet, mais ne s'est pas encore réalisée.

L'école d'art industriel a été suivie par 198 élèves. Le Musée d'art, le Musée d'histoire nationale, le Musée historique et le Médailler ont reçu des dons intéressants.

La Caisse d'*épargne* scolaire fonctionne au contentement général et a produit d'excellents résultats, puisque 1162 élèves ont déposé une somme de 10 506 francs en dix mois.

L'Ecole *complémentaire* ne se peuple pas. Elle n'a compté que 91 élèves.

Le rapport se plaint du peu de dévouement de certains instituteurs, qui estiment que, leurs leçons finies, ils ont fait leur devoir; ils ne se préparent pas pour les donner et ne surveillent pas les élèves pendant la récréation.

La Cuisine populaire a fourni 8551 rations de pain à 5 centimes chacune, et 6090 litres de soupe, ces derniers gratuitement.

En parcourant la liste des ouvrages en usage dans les Ecoles de la Chaux-de-Fonds, on y voit figurer un livre d'instruction civique par Calame qui nous est inconnu. Les livres de lecture sont ceux de William Jeanneret et de Dussaud et Gavard. A. D.

[1] Lehrgang der Franzœsische Sprache. II Theil Frankfurt am Main. Zügels Verlag.

PARTIE PRATIQUE

DICTÉES

Degré inférieur.

Le sapin.

Les *sapins* croissent dans les *forêts*. Ils sont *hauts* et *droits*. Leurs feuilles ressemblent à des *aiguilles;* elles ne tombent pas en *automne* comme celles d'autres arbres. Les *fruits* se nomment *cônes;* ils brûlent comme le bois. Les *racines* du sapin sont *longues* et *fortes;* elles vont quelquefois chercher la *nourriture* de l'arbre entre les *rochers*. Le bois du sapin rend de grands *services* à l'homme. On l'emploie pour faire des *poutres*, des *planches* et des *meubles*. Les *tanneurs utilisent* l'*écorce* de cet arbre.

Degré intermédiaire.

L'olivier.

Les oliviers sont des arbres de *moyenne* grandeur, ronds, *touffus*, et dont le *feuillage* blanchâtre répand une *teinte monotone* sur les campagnes. Ils se *plaisent* dans les *sols* pierreux, bien exposés au soleil, surtout sur le flanc des *coteaux*. Ces arbres *craignent* le froid; ils fleurissent ordinairement en mai; les olives sont *mûres* en novembre; on le abat alors avec des perches, car, sans cela, elles resteraient sur l'arbre jusqu'au *printemps*.

Les olives sont un peu plus grosses qu'un *gland* et se composent d'une *substance charnue* entourant un *noyau solide* et *oblong*. Elles fournissent une *huile* qu'aucune autre n'a pu encore remplacer. Cette huile *réside* dans la *chair* de l'olive et on l'en *extrait* par *expression*.

On *confit* également les olives lorsqu'elles sont encore vertes.

D'après A. Vulliet.

Degré supérieur.

Les nuages.

Par la *merveilleuse diversité* de leurs formes, les nuages sont l'une des grandes beautés de l'*atmosphère*. Parmi toutes les images, ou formidables ou gracieuses, que peut rêver la *fantaisie* de l'homme, il n'en est pas une qui ne se retrouve dans les *vapeurs* de l'*espace;* par leurs contours *fugitifs*, les *nuées* ressemblent à des volées d'oiseaux, à des *aigles* aux ailes éployées, à des groupes d'animaux, à des *géants* couchés, à des *monstres* comme ceux de la *fable*. D'autres nuages sont des chaînes de montagnes aux cimes neigeuses; d'autres encore figurent des villes immenses aux *coupoles dorées*. Les *poètes* voient dans ces groupes des *archipels* lointains où se trouvent ces *félicités* tant cherchées qui n'existent pas sur la terre; les peuples *superstitieux*, poursuivis souvent par la terreur de leurs propres crimes, y voient des *faisceaux* d'armures, des chevaux de guerre, des batailles rangées et des massacres. La *lumière, jouant* dans ce monde *fantastique* des nuages, en accroît encore l'étonnante variété; sur ces corps flottants brillent toutes les nuances imaginables, depuis le blanc de neige jusqu'au rouge de feu; le *soleil* les colore successivement de toutes les teintes *gra-*

duées de l'*aurore*, du jour et du *crépuscule ;* les prairies et les forêts s'y reflètent par des *tons* verdâtres et la mer elle-même s'y reproduit vaguement par une couleur d'éclat métallique rappelant celle du *cuivre* ou de l'*acier*.

E. Reclus : *La Terre*.

X.

Questions de mathématiques pour les instituteurs.

La meilleure des solutions qui nous seront adressées sera publiée dans le prochain numéro avec le nom de son auteur, si celui-ci nous y autorise.

I. Un nombre est formé de trois chiffres dont la somme est 13 ; la somme des carrés des chiffres est 61 et le chiffre des dizaines est double de celui des unités. Trouver ce nombre. A. L.

II. Démontrer que le cube d'un nombre entier quelconque, moins ce nombre, est toujours divisible par 6. H. K.

III. Si dans un quadrilatère les angles opposés sont supplémentaires, ses quatre sommets seront situés sur une même circonférence de cercle ; il est dit alors quadrilatère inscriptible.

IV. Si l'on joint par des droites les pieds des hauteurs d'un triangle, on obtient un second triangle dont ces hauteurs sont les bissectrices.

V. *Problème*. — Construire un triangle connaissant les pieds des hauteurs. M. L.

Cuique suum.

Fribourg, 8 juillet 1887.

Un des abonnés de l'*Educateur*, et il n'est probablement pas le seul, m'attribue l'article intitulé « *Remarques sur l'enseignement de l'arithmétique* » et signé de mes initiales, qui a paru dans les numéros 11 et 12 de notre revue.

Sauf sur certains points de détail, cet article est l'expression de mes propres idées, mais la vérité m'oblige à déclarer que je n'ai pas l'honneur d'en être l'auteur. Pierre Ducotterd.

Si l'auteur de l'article dont il est ici question ne l'a pas signé en toutes lettres, c'est par excès de modestie. Il regrettera, sans doute, la coïncidence presque parfaite de ses initiales avec celles de M. Pierre Ducotterd, l'auteur bien connu d'ouvrages appréciés pour l'enseignement de l'arithmétique, et dont il était loin de vouloir compromettre la réputation. Mais notre correspondant sera certainement heureux que ses « Remarques » aient été trouvées dignes d'être attribuées à l'éminent professeur de Fribourg, de même qu'il peut-être fier de l'approbation publique dont ce dernier veut bien l'honorer. Ce sera pour notre trop modeste collaborateur un précieux encouragement. *Sous-rédacteur*.

VARIÉTÉ

Le mouvement littéraire au Midi.

2e article.

N'est point, là-bas, prêtre qui veut. Un Consistoire de sept membres, qu'on pourrait définir le conseil supérieur du mouvement provençal, fixe

les rangs et assigne les rôles, sans préjudice des statuts qui limitent son pouvoir. Il élit « maître en gai savoir » quiconque a eu trois récompenses; il en faut davantage pour être nommé « félibre majoral. » Au-dessous du Consistoire et subordonnées à lui, des fédérations ou *maintenances* particulières réunissent en faisceau les talents épars. Elles ont annuellement des fêtes où l'exubérance méridionale se donne libre cours. La maintenance d'Aquitaine a eu la sienne à Fouis dans l'Ariège : l'éloquence y a coulé à flots. Le soir, le comte de Toulouse, président effectif, fit illuminer les vieilles tours à demi-croulantes de Gaston Phébus, et, à ces lueurs rouges, dessinant créneaux et machicoulis sur le ciel sombre, on se jura de ne laisser jamais périr l'idiome des aïeux. — Plus tard, la maintenance de Languedoc s'est réunie à Celleneuve, où mourut l'abbé Favre, il y a quelque cent ans : le poète espagnol Verdaguer, venu tout exprès de Barcelone, voulut jeter lui-même l'eau bénite sur cette humble tombe, longtemps oubliée. — A Paris, c'est un autre triomphe. Le président déclare à l'assemblée que M. Granet, ministre des postes, vient de rendre la vie officielle au provençal, proscrit jusqu'alors par l'administration : la langue d'oc est désormais, télégraphiquement, l'égale de la langue d'oïl; une révolution s'est ainsi pacifiquement opérée dans l'histoire du Midi. Enthousiasme indescriptible..... Que ces manifestations théâtrales ne nous étonnent point : elles sont exigées par le tempérament de la race. Il lui faut le bruit autant que le soleil; c'est un plaisir qu'on n'a pas le courage de lui contester et c'est un trait de mœurs qui rapproche encore les félibres des trouvères catalans, dont il faut dire un mot.

Les catalanistes forment une cohue indistincte d'enthousiastes que leur bonne foi, plus que leur talent, recommande à l'estime. Un académicien espagnol, homme de savoir, sinon de goût, leur a consacré un prolixe volume de huit cents pages, qui a tout au moins le mérite d'un catalogue étendu. Il faudrait l'avoir lu pour comprendre et juger cette éclosion immense et confuse de poésie. Plusieurs font mieux que de prêcher d'exemple la croisade contre le castillan[1]; ils se souviennent des barres d'Aragon, des libertés antiques et des fueros qu'anéantit Philippe II. On assure qu'ils verraient de bon gré la transformation de la Catalogne en royaume indépendant et qu'ils affichent leurs prétentions séparatistes. D'autres, moins radicaux et plus raisonnables, réclament une décentralisation, et l'établissement d'états-unis espagnols. N'insistons pas; il suffit de signaler ces tendances que Napoléon III a, dit-on, fort encouragées.

Quoi qu'il en soit, et quelles que puissent être leurs opinions politiques, l'ambition des catalanistes est à la hauteur de leur foi; ils ont abordé tous les genres, de l'épigramme à l'épopée. Quelques-uns, instrumentistes habiles à exécuter des variations diverses, se sont essayés en provençal ou en espagnol. En Castille, on ne semble point leur en avoir su gré et le plus illustre, le plus méritant d'entre eux, Victor Balaguer, ministre actuel du commerce, a été reçu froidement à l'Académie de Madrid. C'est bien, au reste, le seul nom qui s'impose à l'attention, même la plus exigeante, et qui mérite de ne point s'effacer trop vite. On ne rencontre, en général, que des rimeurs ingénieux, sans doute, connaisseurs délicats des lois et des sonorités du rythme, mais auxquels la supériorité fait défaut. Bien que les jurys indigènes accordent sans critique force églantines d'argent et violettes d'or, aucune pièce annuellement couronnée n'est de celles qui,

[1] Voir Guardia, *Revue des Deux-Mondes*, 1er mai 1887.

suivant le mot de Platon, voleront à jamais sur les lèvres des hommes. Les catalanistes sont gens capables de traduire une impression fugitive, de rimer sur une cadence berceuse, de rêver une fantaisie brillante. Il n'est pas sûr qu'ils atteignent jamais l'expression poignante, la vérité douloureuse ou le charme intense qui donnent aux vers l'immortalité. On ne peut songer à eux sans se rappeler l'Anthologie de Planude où la médaille grecque aux fines entailles heurte la piastre byzantine. Tous ces versificateurs tirent, pour ainsi parler, des accords agréables de leur lyre : il leur manque un chef d'orchestre et on ne voit pas qu'il soit près d'apparaître.

Tel est le mouvement auquel les félibres ont prêté leur appui. Il s'agit, en effet, des deux parts, en Espagne et en France, de relever des idiomes qui obtinrent, dans le passé, leurs titres de noblesse. D'ailleurs, ce ne sont guère que les dialectes d'une même langue et les branches d'un même tronc. Les plus autorisés romanistes ont, depuis Diaz, affirmé cette unité, qui est évidente. On conçoit que, dans ces conditions, l'union littéraire ait été facile. Les banquets se sont multipliés, où Catalans et Provençaux ont bu à la coupe commune, en portant la santé des peuples néo-latins. Une alliance tacite s'est ainsi conclue *inter pocula*. Elle s'est dès lors affirmée, à réitérées fois. Il n'est point de solennité méridionale à laquelle les catalanistes ne soient représentés. Ils ont pris part à l'inauguration des monuments commémoratifs de la bataille de Muret et de la défaite des Cimbres, au mont de la Victoire. Qu'en sera-t-il de plus et que deviendra cette alliance ? Il ne nous paraît pas qu'elle soit durable. Le mouvement provençal est fort artificiel ; la langue qu'il fait refleurir n'est plus comprise, d'après Hovelacque, que de cinq ou six cent mille personnes : chiffre dérisoire. Elle n'est plus nationale ; elle n'est plus susceptible d'exprimer toutes les douleurs et les espérances d'une nation ; elle devient toujours davantage un idiome de lettrés, inaccessible à la foule, et l'heure est prochaine où ce patois vibrant et sonore aura disparu. C'est dommage : on aimait à voir le fier parler de Bertrand de Boru, qui a réflété la plus brillante civilisation du moyen âge, se survivre à lui-même. Il évoquait des images vaguement lumineuses de belles dames enrubannées, de troubadours, de chevalerie, de jeux-partis et de cours-d'amour. Le jour où il s'éteindra, le monde aura perdu, non l'instrument de hautes pensées, mais une poésie.

L. Hermenjat, étudiant.

NOMINATIONS

Canton de Vaud. — *Régents.*

MM. *Cuénoud,* Edouard, à Forel s/Lavaux. — *Fauquex,* Alfred, à Forel s/Lucens.— *Auberson,* Jules, à Essert-Pittet.— *Gacon,* Albert, à Chavannes-sous-Ecublens. — *Truan,* Fritz, à Aubonne.

Régentes.

Mlles *Delisle,* Emma, à Vevey. *Reymond,* Lina, à Bercher.

Lausanne. — Imp. A. Genton et Viret